

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS FINANCIERS
PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS**

En vertu des articles 33 et 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), j'autorise les employés mentionnés ci-dessous à exercer les fonctions suivantes en ce qui a trait au Programme canadien de prêts aux étudiants.

POSTE	ARTICLE 34 DE LA LGFP	ARTICLE 33 DE LA LGFP
Sous-ministre/sous-ministre délégué principal, Ressources humaines et Développement des compétences	COMPLET	-
Sous-ministre adjoint, Apprentissage	COMPLET	-
GROUPE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS		
Directeur général	COMPLET	-
Contrôleur, PCPE	COMPLET	-
Analyste financier principal/gestionnaire de projet, Politique financière et Systèmes	75 M\$	-
Chef d'équipe	75 M\$	-
Agent d'information financière/consultant financier/ commis-analyste principal / Analyste financier (vérification postérieure)	50 M\$	-

POSTE	ARTICLE 34 DE LA LGFP	ARTICLE 33 DE LA LGFP
Conseiller financier adjoint / Chef, Rémunération Compensation/adjoint aux finances/conseiller financier adjoint	25 M\$	-
Agent financier et administratif/ analyste des affaires courantes	25 M\$	-
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENT PRINCIPAL DES FINANCES – RHDCC		
Agent principal des finances	-	COMPLET
Contrôleur – RHDCC	-	COMPLET
Directeur général, Imputabilité et contrôle interne	-	COMPLET
Directeur général, Comptabilité ministérielle et production de rapports	-	COMPLET
Directeur principal, Opérations de comptabilité	-	COMPLET
Directeur, Service de comptabilité de l'AC, Comptabilité ministérielle et production de rapports	75 M\$	COMPLET
Chef d'équipe/chef/superviseur/conseiller/analyste/agent/ expert/spécialiste	-	COMPLET
Chef, Comptabilité des prêts aux étudiants	75 M\$	-